

Barème cotisations offre socle 2024

DROIT D'ENTRÉE

20 € HT

CENTRES PREVY

98 € HT

Par salarié déclaré
Par dirigeant d'une structure adhérente

INTÉRIMAIRES

98 € HT

Par examen réalisé par un
professionnel de santé

INFIRMERIES OU CENTRES ANNEXES

123 € HT

Par salarié déclaré
Par dirigeant d'une structure
adhérente

CONVENTIONS

127 € HT

Par salarié déclaré

CAS PARTICULIERS

Nouveau salarié : délais de carence de facturation de 90 jours
Salarié en suivi mutualisé : cotisation partagée entre les employeurs

SAISONNIER

50 € HT Par salarié déclaré

APPRENTI

50 € HT Par salarié déclaré

ABSENCE À LA VISITE EN SANTÉ AU TRAVAIL

50 € HT

Par absence non excusée, 48 h à l'avance en jour ouvré, à un examen
réalisé par un professionnel de santé.